



Le 13 novembre 2018

## Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

*Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 7 juin 2018 (12ème résolution)*

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 7 et le 8 novembre 2018

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
07/11/2018	464 724	32,727	15 209 141	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
08/11/2018	535 276	32,591	17 445 179	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
<b>Total sur la période</b>	<b>1 000 000</b>	<b>32,654</b>	<b>32 654 320</b>	BATE/CHIX/TRQX/XPAR

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>